

Société Alzheimer Society

NEW BRUNSWICK / NOUVEAU-BRUNSWICK

Règlements du concours « Des fêtes mémorables »

1. Pour avoir droit au prix, le détenteur du billet doit l'avoir entièrement payé au moment du tirage au sort. Le paiement peut être effectué en espèces, par chèque ou par carte de crédit.
2. Le tirage aura lieu au 320, rue Maple, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, le 11 décembre 2020 à 12 h (heure de l'Atlantique). Pour faire partie du tirage, tous les billets et bulletins de participation doivent être reçus au plus tard à 11 h 45 (heure de l'Atlantique) le 11 décembre 2020.
3. Le numéro de billet gagnant sera choisi au hasard, lequel sera ensuite associé au numéro de billet correspondant, et au détenteur du billet.
4. Le gagnant consent à ce que la Société Alzheimer divulgue son nom. Le gagnant sera annoncé sur notre site Internet et sur notre page Facebook, et sera contacté directement par téléphone ou par courriel pour recevoir des instructions claires sur la manière de réclamer son prix.
5. Le gagnant aura 48 heures pour réclamer son prix en contactant la SANB à l'aide des renseignements fournis. Si le gagnant ne réclame pas son prix dans les 48 heures, un autre gagnant sera sélectionné selon la procédure décrite au règlement numéro 3. Ce processus sera répété jusqu'à ce que le prix soit réclamé.
6. Les billets peuvent être achetés en visitant ou en contactant l'un de nos cinq centres de ressources régionaux par téléphone ou par courriel, ou en composant le numéro sans frais 1-800-664-8411.
7. Veuillez noter que le prix ne pourra pas être remis sous forme d'un montant en argent.
8. Cette loterie n'est pas soumise à une condition d'âge.
9. Les personnes suivantes ne sont pas autorisées à acheter des billets pour cette loterie : les membres du conseil d'administration ou du personnel de la Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick, et leur famille immédiate (conjoint ou conjointe, frères et sœurs, parents, enfants, grands-parents et petits-enfants).
10. Un non-résident du Nouveau-Brunswick (ci-après un « non-résident ») ne peut acheter un billet que si la totalité de la transaction de paiement a lieu alors que la personne se trouve physiquement au Nouveau-Brunswick et si le billet est émis à ce moment-là. Les billets ne seront pas distribués ni envoyés par courrier électronique, par la poste ou de toute autre manière à l'adresse d'un tiers non-résident du Nouveau-Brunswick. Si un non-résident gagne le prix, il est responsable de tous les coûts liés à la livraison du prix à l'endroit qu'il a indiqué, c'est-à-dire en dehors de la province du Nouveau-Brunswick.
11. Les chances de gagner le prix sont de 1 sur 2500.
12. En cas de divergence dans les chiffres, les données de la Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick sont considérées comme correctes.
13. Toutes les ventes sont définitives une fois que le numéro de billet est attribué, et toutes les ventes sont soumises à l'approbation du crédit. La Société Alzheimer du Nouveau-

Société Alzheimer Society

NEW BRUNSWICK / NOUVEAU-BRUNSWICK

Brunswick se réserve le droit, à sa discrétion, de refuser certains bulletins de participation.

14. L'acheteur est responsable de la preuve de propriété des billets achetés en commun.
15. Si un prix n'est pas disponible en raison de circonstances indépendantes de la volonté de la Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick, le gagnant se verra attribuer la juste valeur marchande du prix.
16. La responsabilité de la Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick se limite au prix payé pour le billet.
17. En cas de divergence, la liste des règlements figurant sur le site www.alzheimer.ca/fr/nb sera considérée comme la liste valide.
18. Nous respectons votre vie privée. La Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick veille à la protection des renseignements personnels et se conforme à toutes les exigences législatives en matière de protection de la vie privée. Nous ne louons, ne vendons, ni n'échangeons aucune de nos listes d'envoi. Les renseignements fournis lors de l'achat de billets serviront à la prestation de services et pourront être utilisés pour vous tenir au courant des activités de la Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick, y compris de ses programmes, services, événements spéciaux, besoins de financement, possibilités de faire du bénévolat ou des dons et ainsi de suite, grâce à des contacts périodiques. Pour que votre nom soit retiré de ces listes d'envoi, téléphonez au 1-800-664-8411 ou envoyez un courriel à info@alzheimernb.ca.